



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 31 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil et à Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Le nouveau tarif d'utilisation du réseau électrique est mis en application à partir du 1^{er} janvier 2025. Les consommateurs sont tenus, sous peine d'une majoration de la facture, d'adapter les habitudes de consommation en évitant des pointes de consommation. En outre, il convient de garder à l'esprit que certains ménages à faible revenu disposent encore des appareils électroménagers énergivores, qui sont responsables par défaut des pics de consommation. Sachant qu'il existe un programme « Assistance aux ménages en précarité énergétique », qui facilite le remplacement des appareils électroménagers énergivores et/ou l'acquisition de nouveaux appareils efficaces, il faut noter que souvent seulement les personnes inscrites auprès des offices sociaux sont concernées. Bien que le gouvernement ait annoncé en juin 2024 de nouvelles mesures pour soutenir les ménages à faible revenu, il est peu probable que ces mesures tiennent compte de la hausse des prix due à la nouvelle structure des prix sur le marché de l'électricité.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Est-ce que Messieurs les Ministres peuvent confirmer que les ménages à faible revenu sont davantage touchés par la nouvelle structure tarifaire ?
- Messieurs les Ministres jugent-ils les mesures annoncées en juin adéquates pour contrecarrer la hausse des prix liée à la nouvelle structure tarifaire ?
- Considérant la lutte contre la précarité énergétique, le gouvernement est-il d'avis qu'il faudrait adapter les critères d'éligibilité afin que plus de ménages à faible revenu soient en mesure d'acquérir des appareils électroménagers efficaces ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Georges Engel
Député